

8 AVR. 2009

2009-11222

Le 03 avril 2009

Madame Monique Jérôme Forget
Ministre des Finances du Québec
Ministère des Finances du Québec
12, rue Saint-Louis 1^{er} étage
Québec (Québec) G1R 5L3

Objet : Consultation publique sur le droit associatif québécois

Madame la Ministre,

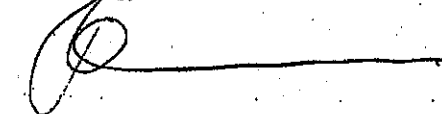
Nous vous écrivons aujourd'hui afin de vous demander de faire suivre l'actuelle consultation sur la réforme des OBNL par une véritable consultation qui aura l'avantage de permettre une meilleure compréhension de la réforme proposée et de favoriser un échange plus complet entre votre ministère et les différents milieux associatifs.

Lancée à la fin octobre d'une manière fort discrète, l'actuelle consultation sur la réforme de la troisième partie des compagnies ne peut prétendre avoir réellement joué son rôle de processus de consultation. En effet, peu de publicité a entouré son lancement. À titre d'exemple, aucun des 400 OBNL ou individus ayant déposé un mémoire lors de la consultation du registraire n'a reçu de message lui indiquant une nouvelle consultation sur le sujet.

Nous déplorons aussi le peu d'effort mis de la part de votre ministère afin de susciter la réflexion ou apporter les clarifications nécessaires sur les impacts probables des propositions mises de l'avant dans le document de consultation. À notre connaissance aucune rencontre d'information n'a été tenue par votre ministère. Enfin, si le document de consultation laisse deviner des propositions intéressantes, les maigres explications qu'il contient ne permettent pas de juger de leurs pertinences de manière satisfaisante. Voilà pourquoi, madame la ministre, nous vous demandons de ne pas vous contenter d'une si maigre consultation pour prétendre connaître les réactions des différents milieux associatifs aux propositions de votre ministère.

Nous vous demandons de donner une suite à cette consultation par la publication d'une analyse plus étoffée justifiant vos propositions ou d'un projet de loi qui permettrait de mieux saisir la portée des changements proposés. Enfin, il nous semblerait opportun de consulter à nouveau les milieux associatifs sur les transformations d'une législation qui aura un impact majeur sur leurs évolutions.

Nous espérons Madame la Ministre que vous saurez prendre en considérations nos demandes.



Françoise Boucher,
Directrice générale